



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 25 juin 2018
affiché ou publié le lundi 25 juin 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180614-lmc1H21003H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21003H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 077-18 C

Objet : *RS - Plan de formation des agents de Chambéry métropole - Cœur des Bauges 2018-2019*

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand -

Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -

Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Céline Barniaudy à Alain Thieffinat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Nathalie Colin-Cocchi à Driss Bourida - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Tumar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier - Florence Vallin-Balas

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 077-18 C

objet **RS - Plan de formation des agents de Chambéry métropole - Cœur des Bauges 2018-2019**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, présente le plan de formation 2018-2019 des agents de la collectivité ci-annexé.

Ce plan de formation s'adapte aux évolutions et aux mouvements permanents des organisations, grâce à :

- à une offre de formation ciblée en six axes et adaptable,
- au positionnement de chaque agent comme partie prenante dans son parcours,
- à la diversification des modes de formation pour permettre la réactivité et le renouvellement.

Il contribue à la cohésion de la collectivité avec la constante progression des formations internes (animées par les collègues) et les échanges de pratiques.

Par ailleurs, le déploiement du digital dans les modes de formation du plan de formation se confirme. Ainsi, le « digital learning » (apprentissage en ligne) permet de suivre une formation grâce à des outils numériques.

On constate également que le temps de formation se raccourcit pour :

- maintenir le niveau de compétence de la collectivité en permanence,
- apporter des acquisitions ciblées permettant aux participants d'y assister plus facilement,
- se rapprocher au plus près de besoins collectifs et individuels analysés avec du sur-mesure.

Le plan de formation 2018-2019 propose ainsi différents modes d'apprentissage :

- la formation digitale avec un bureau dédié,
- la formation intra qui se déroule dans les locaux de la Communauté d'agglomération,
- la formation interne qui se déroule dans les locaux de la Communauté d'agglomération avec un ou une formateur(trice) interne,
- la formation inter qui se déroule à l'extérieur.

Les axes du plan de formation pour 2018 et 2019 sont les suivants :

- l'accompagnement au changement : cet axe vise à préparer et à accompagner les acteurs dans les transformations, notamment celle du digital, et les changements réglementaires et organisationnels,
- les parcours métiers : cet axe permet de maintenir et développer les compétences. Il sert à anticiper les évolutions techniques et réglementaires des métiers,
- le management : les managers suivent un cursus de management dispensé en « blended learning » (combinaison de deux modes de formation : digital et présentiel).
- la santé/sécurité : la prévention des risques et les obligations réglementaires à tout travail en sécurité sont une priorité en matière de formation pour la collectivité. Les actions de formation tiennent compte des risques professionnels identifiés et des réglementations pour chaque métier,
- les fondamentaux : cet axe permet de faire évoluer le niveau de compétences de base des agents.
- les parcours individuels : accompagnement de l'évolution professionnelle des agents, reconversion.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 29 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du plan de formation des agents de Chambéry métropole - Cœur 2018-2019 des Bauges.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 077-18 C

Objet de l'acte : RS - Plan de formation des agents de Chambéry métropole - Cœur des Bauges 2018-2019

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : Plan de formation 2018-2019 des agents de Chambéry métropole - Cœur des Bauges;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21003H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21003H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018